

03 novembre 2026 – 05
Grande Bibliothèque de Montréal

Transformations & Leadership

L’IA et l’accès à la justice: écueils à éviter

Me Jean-Sébastien Danis | McCarthy Tétrault LLP et ABDM | 3 novembre 2026

CPI congrès des professionnel·le·s de l’information

Introduction

L’accès à la justice est une question d’actualité et d’intérêt public.

- coûts juridiques élevés
- délais d'audience excessifs
- pénurie de personnel et de juges
- critères limités d'admissibilité à l'aide juridique

Cette situation laisse une partie de la population sans soutien.

Avec l’avènement de l’intelligence artificielle (IA), certains voient une solution pouvant remédier à ces problèmes.

Or, est-ce le cas? Rien n’est moins sûr…

Mise en situation :
le changement de paradigme

Quelqu’un reçoit :

- une mise en demeure
- un avis de congédiement
- un avis d’éviction
- etc

Tous ces documents ont une implication juridique importante…

Il y a urgence,
il faut agir vite!



CPI congrès des professionnel·le·s de l’information

Avant et depuis l’avènement de l’IA : la route vers le droit change

Avant l’IA	Depuis l’arrivée de l’IA
Je vais consulter un(e) avocat(e)	**Je vais demander à l’IA…**
Je vais demander à ma famille/mes amis	
Je vais aller à la bibliothèque	
Je vais aller sur internet	
Bref, j’effectue une démarche de recherche.	**Dans bien des cas, c’est tout… j’ai ma réponse.**

CPI congrès des professionnel·le·s de l’information

L’IA : une révolution informationnelle

L’IA accessible gratuitement au public marque une révolution comparable à celle de l’arrivée de l’internet.

Internet a démocratisé l’accès aux documents. L’IA facilite leur compréhension : elle transforme l’accès à l’information, pas l’information elle-même.

Attention : La réponse produite par l’IA ne restitue pas l’ensemble des sources. Certaines, bien que très pertinentes, peuvent être laissées de côté ou lui être inaccessibles.

L’IA est utile mais est limitée, notamment dans les domaines spécialisés : médecine, architecture, ingénierie et **droit**.

Important : l’accès à l’information juridique ≠ l’accès à la justice

Des aspects positifs pour l’accès à la justice

Quelques usages utiles de l’IA en matière d’accès à la justice :

- oriente vers des ressources ou des services
- vulgarise le vocabulaire et les concepts juridiques
- organise une démarche : chronologie, liste de questions à poser ou une liste de documents à produire
- structure et améliore la logique et la lisibilité d’un document
- peut même générer des mots clés pour des banques de données

La leçon : il faut utiliser l’IA comme point de départ, **jamais** comme point final.

Toutefois, il y a des écueils importants pour l’accès à la justice

L’accès à la justice nécessite l’accès à des ressources juridiques recevables en cour : législation, jurisprudence et doctrine (littérature juridique).

Or, les outils d’IA généraux ont un accès très (trop) limité à ces ressources.

Ceci peut mener à des problèmes sérieux :

- confusion entre information juridique et opinion juridique
- « surconfiance » en la réponse donnée
- la présence d’hallucinations

Écueil 1 : confondre information juridique et opinion juridique

La réponse de l’IA n’est pas une opinion juridique

Même « personnalisée », une réponse de l’IA peut négliger les faits, les documents, le droit applicable ou les délais.

L’IA ne connaît que votre côté de la médaille.

Les seules personnes légalement autorisées à émettre une opinion juridique sont les avocat(e)s et les notaires



Écueil 2 : la « surconfiance »

Ce n’est pas parce que c’est persuasif que c’est vrai

Les réponses générées par l’IA semblent souvent logiques et persuasives.

Or, ces réponses ne sont pas nécessairement vraies et/ou validées.



Écueil 3 : les hallucinations… l’IA « fabrique » l’autorité juridique

Un accès limité aux sources juridiques fiables et la volonté de plaire de l’IA favorisent les hallucinations.

Des décisions inventées, citations modifiées ou articles inexistants peuvent sembler authentiques.

Même des avocats expérimentés s’y trompent.

Les conséquences peuvent être importantes!



Deux exemples de mauvais usage de l’IA au tribunal

Article 342 du *Code de procédure civile* : un « manquement important » dans le déroulement de l’instance peut engendrer une condamnation à des frais.

Un mauvais usage de l’IA peut constituer un tel manquement.

Et un manquement important peut mener à une condamnation pécuniaire.

La règle s’applique aussi aux parties non représentées par avocat.

Deux exemples :

Specter Aviation Limited c. Laprade, 2025 QCCS 3521 : **5 000 $**

Droit de la famille — 261234, 2026 QCCA 1092 : **1 000 $**

- Fardeau de vérifier l’exactitude et la fiabilité des sources citées

Votre rôle : vous faites partie de la solution!

Le rôle change mais ne disparaît pas : il se déplace de la recherche pure vers l'appréciation critique de l'information générée en plus d'accompagner vos clients/bénéficiaires/public

Vous êtes des expert(e)s en recherche et/ou en information : vos compétences bibliothéconomiques (évaluation de l'autorité, de la qualité de la source, de la provenance, de l'actualité, du contexte et de la corroboration) deviennent des compétences centrales de littératie en IA.



Des moteurs de recherche juridiques gratuits

SOQUIJ : moteur de recherche + accès gratuit à des décisions québécoises

CanLII : moteur de recherche + accès gratuit à de la jurisprudence, législation et doctrine du Canada entier (Fédéral, provinces et territoires)

CanLII Recherche+ : assistant de recherche juridique IA (gratuit mais création d'un compte nécessaire et nombre de requêtes et analyses limitées quotidiennement)

Des organismes pour le public

La population n’est pas laissée à elle-même

Vous pouvez diriger des personnes en besoin vers certains organismes (liste non exhaustive)

- Barreau du Québec – Ressources d’accès à la justice
- Boussole juridique
- Éducaloi
- Info Justice
- Cliniques juridiques universitaires et autres

Clinique juridique
Barreau du Québec

Conclusion : que retenir de tout ça?

Il y a un besoin criant de littératie en matière d'utilisation de l'IA, particulièrement en matière d'accès à la justice

L'IA comme point de départ et non une fin en soi

Elle peut orienter, vulgariser et organiser une démarche.

Mais une réponse persuasive peut être erronée ou contenir des références inventées.

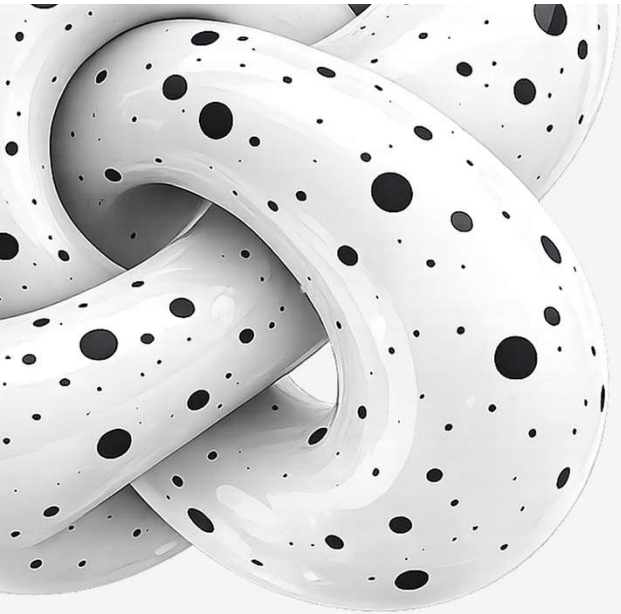
La validation avant toute utilisation

Consulter les sources citées et confirmer leur existence.

Vérifier leur autorité, leur actualité et leur contexte.

Corroborer la réponse avec des ressources fiables.

Votre expertise est essentielle pour aider à évaluer et corroborer l'information ainsi que d'avertir des limites et dangers potentiels de l'IA.



03 novembre 2026
Grande Bibliothèque de Montréal
05

Transformations & Leadership



Merci !

Questions et échanges